

Le Doubs

Chiffres Clés

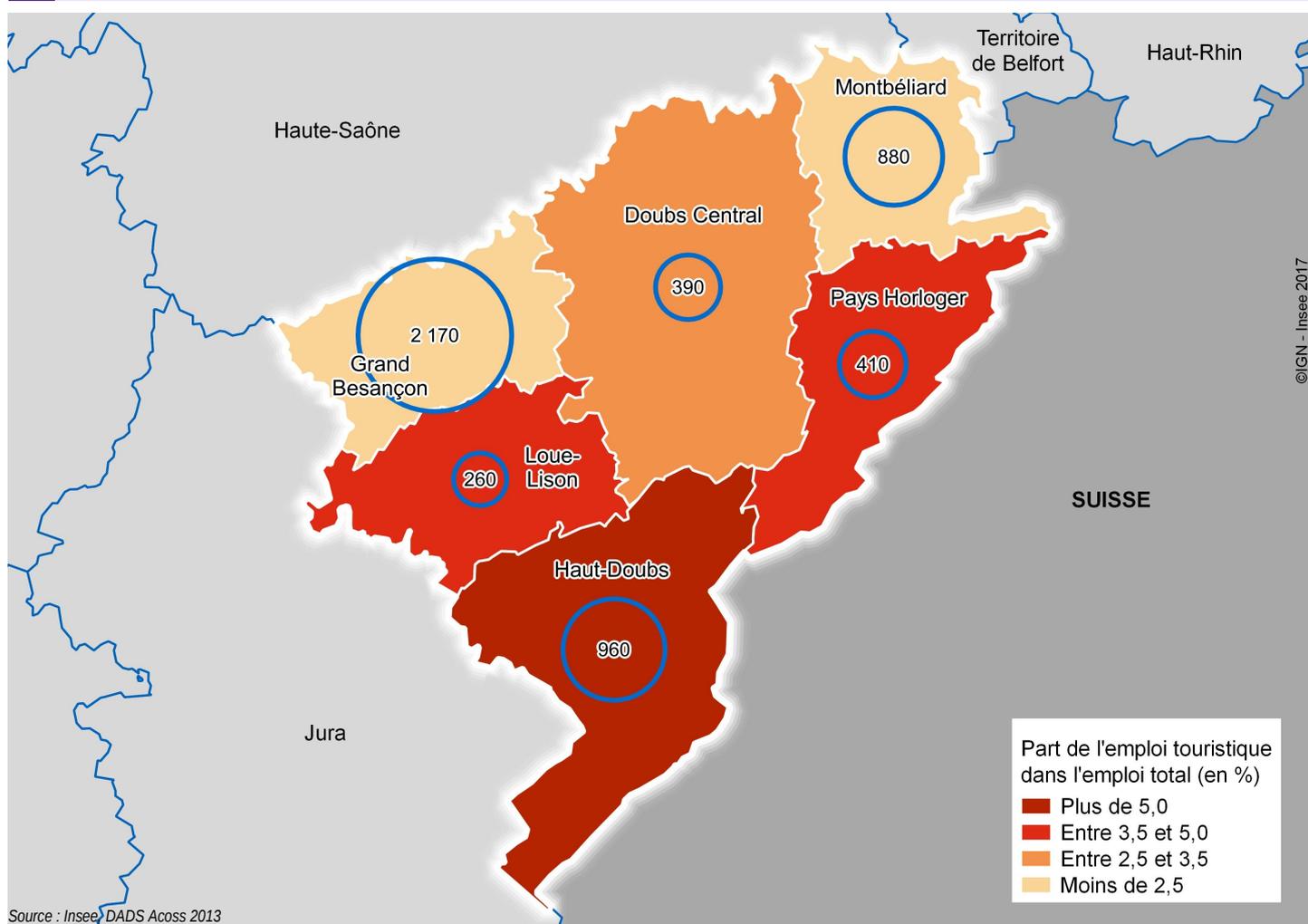
- 5 070 emplois liés à la présence de touristes
- 17 % de l'emploi lié au tourisme régional
- 2,5 % de l'emploi du département
- Emploi minimum (janvier) : 3 950
- Emploi maximum (juillet) : 6 450

La fréquentation touristique génère dans le Doubs 5 070 emplois en moyenne annuelle en 2013. Comparable à la tendance régionale, la saisonnalité est peu marquée dans ce département, avec un pic de 6 450

emplois atteint en juillet contre 3 950 en janvier, mois le plus creux. L'emploi lié au tourisme représente ainsi, en moyenne annuelle, 2,5 % de l'emploi départemental, soit un peu moins qu'en Bourgogne-Franche-Comté (2,9 %). Parmi les différents territoires que compte le Doubs, c'est dans le Haut-Doubs que l'emploi lié à la fréquentation touristique pèse le plus. Il y représente 5,2 % des emplois de la zone. Avec 2 170 emplois annuels moyens, la zone du Grand Besançon, bassin d'emploi

du département, génère quant à lui, le plus grand volume d'emplois touristiques. D'une zone à l'autre, la structure des emplois est très variable : si l'hébergement et la restauration sont les principaux secteurs employeurs du Doubs Central ou du Pays Horloger, ce sont, à l'inverse, les autres activités moins touristiques, commerces et autres, qui constituent le noyau dur de l'emploi lié à la présence de touristes des zones de Montbéliard et du Grand Besançon.

1 L'emploi lié à la présence de touristes dans les différentes zones touristiques dans le Doubs

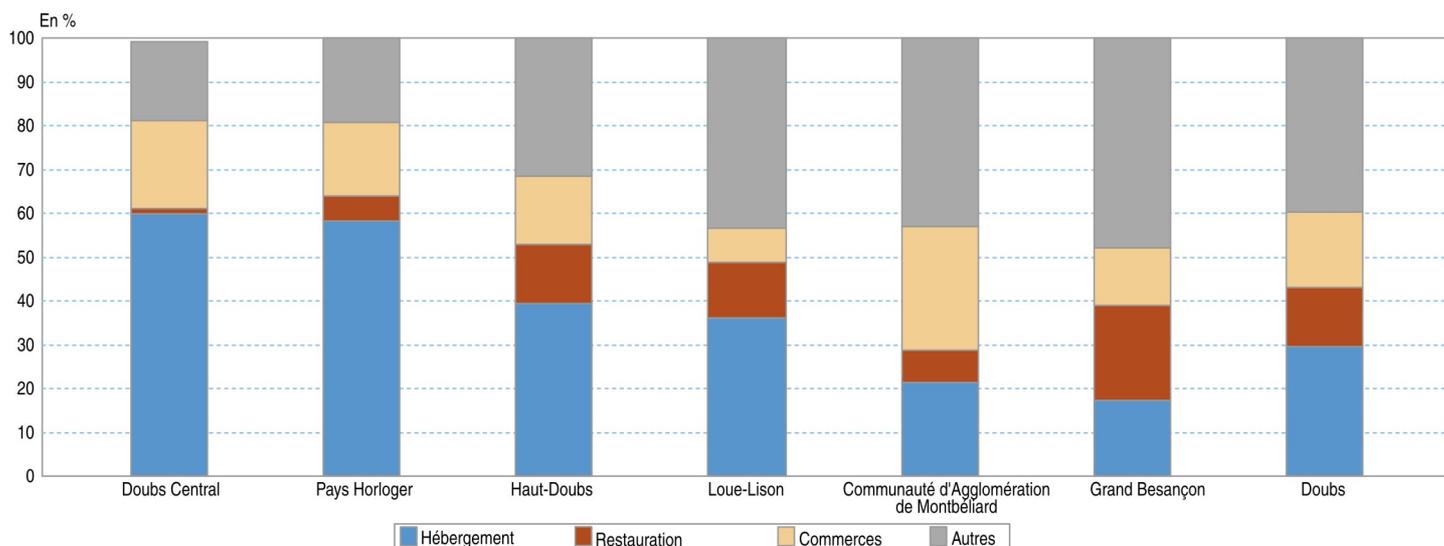


2 Principales caractéristiques de l'emploi lié à la présence de touristes dans le Doubs

Zone touristique	Grand Besançon	Doubs Central	Haut-Doubs	Loue-Lison	Montbéliard	Pays Horloger	Doubs
Emploi touristique mensuel moyen	2 170	390	960	260	880	410	5 070
Part dans l'emploi total de la zone (%)	2,3	2,7	5,2	4,1	1,4	3,7	2,5
Poids de la zone dans l'emploi touristique départemental (%)	42,8	8	18,9	5,1	17	8,1	100
Emploi minimum	1 630	310	810	190	660	270	3 950
Emploi maximum	2 580	550	1 210	370	1 180	570	6 450

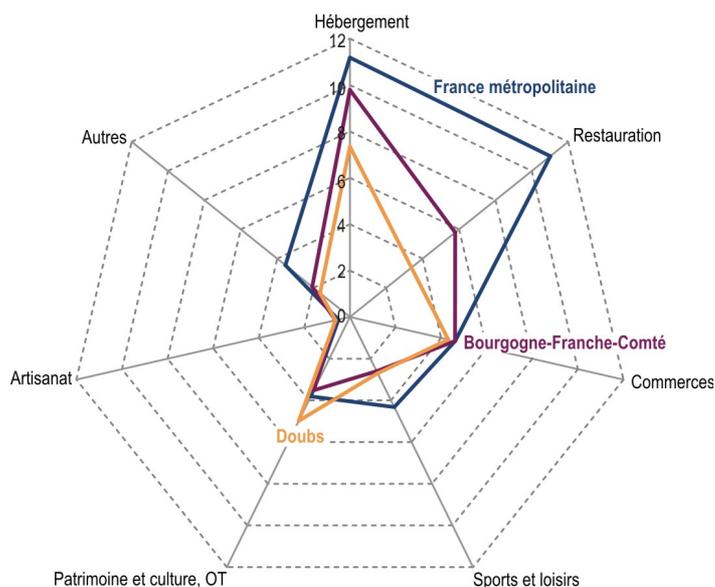
Source : Insee, DADS Acooss 2013

3 Répartition sectorielle de l'emploi lié à la présence de touristes dans le Doubs



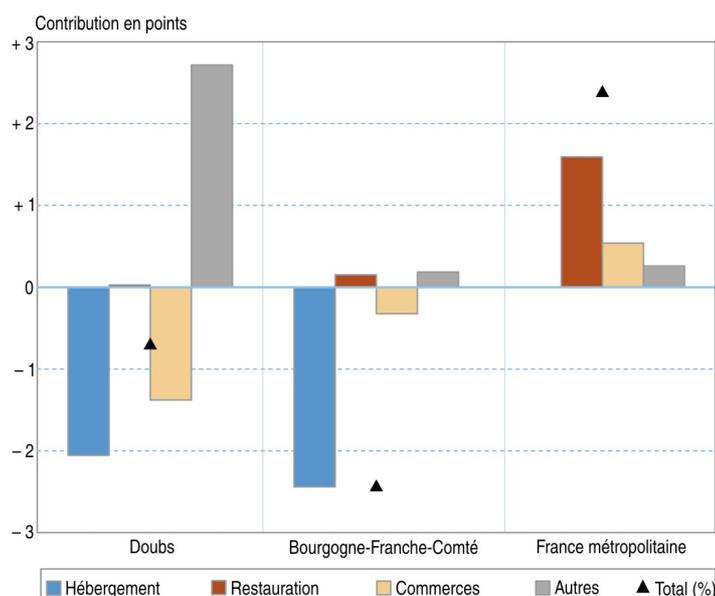
Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
 Source : Insee, DADS Acooss 2013

4 Nombre d'emplois liés à la présence de touristes pour 1 000 emplois dans le Doubs



Autres : autres activités de services
 Source : Insee, DADS Acooss 2013

5 Contributions sectorielles à l'évolution de l'emploi lié à la présence de touristes dans le Doubs



Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services
 Note : L'emploi lié à la présence de touristes en Bourgogne-Franche-Comté a diminué de 2,4% entre 2009 et 2013. Sur cette période, l'évolution de la restauration le fait augmenter de 0,2%.
 Source : Insee, DADS Acooss, 2009-2013

Définitions, méthodes, sources

Emploi lié à la fréquentation touristique : l'emploi touristique estimé correspond à l'ensemble des emplois générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de visiteurs (touristes ou excursionnistes) sur la zone de « réception ». Ainsi la majorité des moyens de transport et des agences de voyage sont exclus du champ car ils ne représentent pas une dépense sur la zone de réception.

Estimation de l'emploi touristique : les établissements concernés par la fréquentation touristique sont sélectionnés à partir de leur code APE (activité principale exercée) issu de la Nomenclature d'activités française (NAF rev2). Pour les activités dites 100 % touristiques comme l'hébergement, l'emploi touristique correspond à l'emploi total puisque ces activités n'existeraient pas sans la présence de touristes. Pour les autres activités dites partiellement touristiques, comme la restauration ou les commerces, l'emploi lié à la présence de touristes est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié à ses résidents.

Sources : L'emploi salarié induit par le tourisme est estimé à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les DADS sont des documents administratifs obligatoires pour toutes les entreprises employant des salariés. L'emploi non salarié est estimé à partir des données de l'Acooss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) qui collecte les cotisations sociales et les contributions sociales (CSG-CRDS) des non-salariés.